

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3495

21 novembre 2014

SOMMAIRE

Agence Immobilière Luximmo S.à r.l. ..	167736	GSE (Luxembourg) S.à r.l.	167719
A la Bouquinerie du Centre	167738	Haarslev Holding S.à r.l.	167716
ArcelorMittal Wire Drawing Asia	167745	Haden S.A.	167719
Boltham S.A.	167759	Hardman Investments S. à r.l.	167719
GDF SUEZ Treasury Management	167714	Harmonisation Energie Humanisation S.A.	167760
General Mediterranean Holding S.A., SPF	167714	Hermance S.à.r.l.	167760
Get-A-Taxi S.A.	167743	H Financial Group S.A.	167719
Global Marketing Trading S.A.	167717	Hobuch Investments S.à r.l.	167717
Global Metall Lux Sàrl - ACE O.C.T.G. ..	167714	Korrigan S.à r.l.	167718
globeSettle	167747	Mercure	167715
GM Inter Est Maritime S.A.	167715	MPT RHM Grunheide S.à r.l.	167720
GM Inter Est Maritime S.A.	167714	MPT RHM Heiligendamm S.à r.l.	167749
Gran Via International S.A.	167715	Readz	167730
Gratianne Bascans Luxe	167715	Société Civile Immobilière Niederterhaff	167742
Groupe FNP S.A.	167714	Société Civile Immobilière Op der Hart I	167734
Grove Asset 1 S.à r.l.	167716	Sylvagri Consult S.à r.l.	167735
Grove Asset 2 S.à r.l.	167716	Thunderbird I S.à r.l.	167731
Grove Asset 3 S.à r.l.	167716	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Fee- der S.à r.l.	167739
Grove Asset 4 S.à r.l.	167718	V&F Construction S.à r.l.	167744
Grove Asset 5 S.à r.l.	167717		
Grove Asset 6 S.à r.l.	167718		
Grove Asset 7 S.à r.l.	167718		

Groupe FNP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.357.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'exercice 2013

L'assemblée des actionnaires adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés les résolutions suivantes:

3) Monsieur Paul Laplume, établi 42 rue des Cerises à 6113 Junglinster, est reconduit pour une année en tant que Commissaire

Junglinster, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014166299/12.

(140190052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

GDF SUEZ Treasury Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.772.

—
Les déclarations visé à l'art 70 de la loi du 19/12/2002, ainsi que les comptes consolidés de la société mère GDF SUEZ SA au 31/12/2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Florence Poncelet

MANAGER

Référence de publication: 2014166304/12.

(140189588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

General Mediterranean Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.453.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166306/10.

(140189416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Global Metall Lux Sàrl - ACE O.C.T.G., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.617.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014166315/10.

(140189674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

GM Inter Est Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 78.861.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166317/10.

(140190206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

GM Inter Est Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 78.861.

—
AUSZUG

Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung die am 28. Oktober 2013 in Luxemburg stattfand:

Die Mandate des Alleinverwalters und des Kommissars werden um 6 Jahre verlängert und das bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2019 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. Oktober 2013.

Für GM INTER EST MARITIME S.A.

Référence de publication: 2014166316/14.

(140189945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Gran Via International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.853.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014166322/10.

(140189409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Gratianne Bascans Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.371.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} octobre 2014

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Laurent Godineau comme administrateur de la Société, avec effet immédiat au 30 septembre 2014.

Le conseil d'administration a décidé de nommer en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Sébastien Bach, né le 13 septembre 1984 à Sarreguemines (France) et demeurant professionnellement au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2014 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2014.

Référence de publication: 2014166323/13.

(140189672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Mercure, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.347.

—
Résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV-FIS en date du 24 octobre 2014

L'assemblée générale ordinaire a décidé

- de renouveler le mandat de

Philippe VERDIER

Isabelle KINTZ

Pascal LEBRAS

comme administrateurs de la SICAV-SIF jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

- renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, Deloitte Audit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166515/17.

(140189281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grove Asset 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014166325/14.

(140189675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grove Asset 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.399.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014166327/14.

(140189767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grove Asset 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014166329/14.

(140190111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Haarslev Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 647.381.120,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 166.797.

Les comptes annuels pour l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014166340/12.

(140189613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Global Marketing Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5470 Wellenstein, 43, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 144.516.

—
Rectificatif de l'acte modificatif au L140166927 en date du 25 juillet 2014

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que, dans un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 25 juillet 2014, enregistré le 29 juillet 2014, LAC/2014/35746, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société anonyme "GMT, Global Marketing Trading S.A.", (la «Société»), ayant son siège social au 43, route de Mondorf, L-5470 Wellenstein (RCS Luxembourg B 144.516), il y a lieu de procéder à une rectification relative à l'identité de la personne de l'associée pour se conformer à la procuration donnée partout où cela sera nécessaire, suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

«La société SAGAMORE GROUP INC, une société établie et ayant son siège social au 2, Commercial Center Square, P.O. Box. 71, Alofi ile Nui, Iles Vierges Britanniques inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 146509.»

AU LIEU DE LIRE:

«La société SAGAMORE, ayant son siège social au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B101.667.»

Mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48907. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166314/28.

(140189471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grove Asset 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.407.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014166333/14.

(140190089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Hobuch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 102.507.

—
Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 24 juillet 2014, sous la référence L140130193 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166358/12.

(140189654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grove Asset 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014166331/14.

(140190014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grove Asset 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014166335/14.

(140190178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Grove Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 190.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014166337/14.

(140190256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Korrigan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.196.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014166425/12.

(140189322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Hardman Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.382.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Le présent dépôt remplace le dépôt initial enregistré sous la référence L140090635 et daté du 2 juin 2014.

Suite à une erreur matérielle, les résolutions de l'associé unique de la Société nommant TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, ont eu lieu en date du 25 mars 2014 et non pas en date du 4 avril 2014.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

The present deposit replaces the initial deposit registered under reference L140090635 and dated 2 June 2014.

Further to a material mistake, the resolutions of the sole shareholder of the Company appointing TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, were held on 25 March 2014 and not on 4 April 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166341/23.

(140189283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

GSE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 113.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.114.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166338/11.

(140190115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Haden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166347/10.

(140189886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

H Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166339/10.

(140189887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

MPT RHM Grunheide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.158.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180198,

duly represented by Me Michael Jonas, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on August 29, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Grunheide S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter,

decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a

quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at five (5).
3. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr James Kevin Hanna, born in Alabama, USA, on 3 September 1972, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA; and
 - Ms Leanne N. McWilliams, born in Louisiana, USA, on 21 December 1981, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA.
4. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre,

par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180198,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Grunheide S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés

peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement

sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A pour une durée illimitée:
 - Monsieur James Kevin Hanna, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Madame Leanne N. McWilliams, née le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique.
4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée illimitée:
 - Monsieur Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 2014. REM/2014/1912. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164192/557.

(140187132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Readz, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 162.745.

L'an deux mille quatorze, le huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Readz" (numéro d'identité 2011 22 17 437), avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 162.745, constituée suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, numéro 2446 du 12 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guido VAN DER SCHUEREN, gérant de société, demeurant à Sint-Martens-Latem (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de cinq cent mille euros (€ 500.000.-), représenté par cent (100) actions de catégorie A d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune et par quatre cents (400) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions de catégorie A et les quatre cents (400) actions de catégorie B de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Bart DE PELSMAEKER comme administrateur de classe A, de Monsieur Marc ECKER et de la société "Powergraph BVBA" comme administrateurs de classe B, de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateur de classe C et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société privée à responsabilité limitée de droit belge "PARANA MANAGEMENT CORP", établie et ayant son siège social à B-9830 Sint-Martens-Latem, Zuylenveld, 10, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises (Belgique) sous le numéro 0862.414.528.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VAN DER SCHUEREN, HOOLANTS, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2014. Relation: CAP/2014/3952. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164281/66.

(140187353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Thunderbird I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.771.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. JER THUNDERBIRD S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115484, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

here represented by Mr Martin Eckel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 September 2014, and

2. Thunderbird Beteiligungs GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existing under the laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf, Germany, under number HRB 65664, having its registered office at Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Germany,

here represented by Mr Martin Eckel, previously named, by virtue of a proxy, given in Düsseldorf, on 24 September 2014.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Thunderbird I S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117771, having its registered office at 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 on 2 August 2006. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 7 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2954 on 2 December 2011.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

167732

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million one hundred fifty-one thousand euro (EUR 2,151,000) so as to raise it from its current amount of ninety-three thousand three hundred euro (EUR 93,300) up to two million two hundred forty-four thousand three hundred euro (EUR 2,244,300) through the issue of eighty-six thousand forty (86,040) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of two million one hundred fiftyone thousand euro (EUR 2,151,000) so as to increase it from its current amount of ninety-three thousand three hundred euro (EUR 93,300) up to two million two hundred forty-four thousand three hundred euro (EUR 2,244,300) through the issue of eighty-six thousand forty (86,040) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The eighty-six thousand forty (86,040) new shares issued have been duly subscribed by JER THUNDERBIRD S.à r.l., aforementioned, for the price of two million one hundred fifty-one thousand euro (EUR 2,151,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of two million one hundred fifty-one thousand euro (EUR 2,151,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of two million one hundred fiftyone thousand euro (EUR 2,151,000) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million two hundred forty-four thousand three hundred Euros (EUR 2,244,300.-) divided into eighty-nine thousand seven hundred seventy-two (89,772) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at three thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) JER THUNDERBIRD S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 115484, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Martin Eckel, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 septembre 2014, et

2) Thunderbird Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), existant selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 65664, ayant son siège social au Berliner Allee 42, D-40212 Düsseldorf, Allemagne,

ici représentée par Monsieur Martin Eckel, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Düsseldorf, le 24 Septembre 2014.

Les procurations, paraphées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés représentant l'intégralité du capital social de Thunderbird I S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117771, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1483 en date du 2 août 2006. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 7 octobre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2954, en date du 2 décembre 2011.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour un montant de deux millions cent cinquante-et-un mille euros (EUR 2.151.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille trois cents euros (EUR 93.300) jusqu'à celui de deux millions deux cent quarante-quatre mille trois cent euros (EUR 2.244.300), par l'émission de quatre-vingt-six mille quarante (86.040) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions cent cinquante-et-un mille euros (EUR 2.151.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille trois cents euros (EUR 93.300) jusqu'à celui de deux millions deux cent quarante-quatre mille trois cent euros (EUR 2.244.300), par l'émission de quatre-vingt-six mille quarante (86.040) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par JER THUNDERBIRD S.à r.l., précitée, pour le prix de deux millions cent cinquante-et-un mille euros (EUR 2.151.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de deux millions cent cinquante-et-un mille euros (EUR 2.151.000) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de deux millions cent cinquante-et-un mille euros (EUR 2.151.000) est entièrement affecté au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions deux cent quarante-quatre mille trois cent euros (EUR 2.244.300,-) représentée par quatre-vingt-neuf mille sept cents soixante-douze (89.772) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ECKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13310. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014164395/139.

(140186723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Op der Hart I, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.815.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,
le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon, Centre Commercial Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3815 (NIN 2001 7000 382).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2334 du 21 septembre 2013;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS EUROS (€ 99.543.-), représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-trois (99.543) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-quinze parts sociales	92.595
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille sept cent trente-sept parts sociales	1.737
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille sept cent trente-sept parts sociales	1.737
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille sept cent trente-sept parts sociales	1.737
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille sept cent trente-sept parts sociales	1.737
Total: quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-trois parts sociales	99.543

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164365/64.

(140187069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Sylvagri Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 69, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.179.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

Ont comparu:

- Monsieur Jean DEBROUX, né le 3 avril 1965 à Bastogne (B), demeurant à B-6887 Saint-Medard, 4, Place de Gribomont
- Madame Natacha PERAT, née le 22 juin 1963 à Liège (B), demeurant à B-5300 Andenne, 699, Rue de la Granje-Bodart
- Monsieur Alexandre DEVOLF, né le 10 juillet 1971 à Châteauroux (F), demeurant à B-6800 Libramont, 51, Rue de Grandvoir
- Monsieur Michel WISLET, né le 29 janvier 1940, demeurant à B-4000 Liège, 52, En Neuvicé, ici valablement représenté par Madame Natacha PERAT, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Liège le 26 septembre 2014, laquelle procuration après avoir été signé «NE VARIETUR» par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui.

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SYLVAGRI CONSULT Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 666 du 31 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1992 du 24 septembre 2010
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 113.179,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,
- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SYLVAGRI CONSULT Sàrl» avec siège social à L-9696 Winseler, 69, Duerfstrooss.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première Résolution

Cession de parts

Monsieur Michel WISLET, prénommé, cède par les présentes 5 (cinq) parts sociales à Monsieur Alexandre DEVOLF, prénommé, et

7 (sept) parts sociales à Monsieur Jean DEBROUX, prénommé, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre de la part des cédants.

Acceptation de la cession de parts sociales

Madame Natacha PERAT et Monsieur Alexandre DEVOLF, prénommés, déclarent accepter, en tant que gérants, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, cette cession déclarant qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Suite aux prédites cessions les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- Monsieur Alexandre DEVOLF, prénommé, trente-neuf parts sociales	39
- Monsieur Jean DEBROUX, prénommé, trente-neuf parts Sociales,	39
- Madame Natacha PERAT, prénommé, vingt-deux parts sociales,	22
Total des parts: cent parts	100

Deuxième Résolution

Suite à la cession de parts de ce jour, les nouveaux associés décident de modifier l'article 6 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Troisième Résolution

Les associés décident de nommer un deuxième gérant administratif pour une durée indéterminée, à savoir Monsieur Jean DEBROUX, prénommé.

La société est engagée par la signature conjointe de la gérante technique et d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Debroux J., Perat N., Devolf A., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 2 octobre 2014. Relation: WIL/2014/748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164385/66.

(140187345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Agence Immobilière Luximmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 153.571.

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

EUROPEAN IMMO PARTNERS S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-3588 Dudelange, 3, rue de Lauenburg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 152.930,

valablement représentée par Monsieur Cédric COLANERI, gérant d'entreprises, né à Thionville (France) le 19 juillet 1976, demeurant à F-57970 Yutz, 7, rue Florian Rousseau, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la prédite société.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "AGENCE IMMOBILIERE LUXIMMO S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-3588 Dudelange, 3, rue Lauenburg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 153.571,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1467 du 16 juillet 2010 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le prénommé notaire Gérard LECUIT, en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 2148 du 29 août 2012.

Ensuite la comparante, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange de terrains et d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu. Elle s'occupera aussi de l'étude de projets de constructions, de l'étude de développement de projets, de l'étude et du suivi de projets de commercialisation de projets internes et externes et de l'achat et la vente de matériaux de construction en rapport avec son activité principale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société pourra effectuer toutes prestations techniques, administratives ou organisationnelles dans le cadre de la gestion et du développement des sociétés dans lesquelles la société a un intérêt.

La société pourra acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises dans lesquelles la société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques pour lesquelles la société a un intérêt.

La société, afin de développer son activité dans les pays de la communauté européenne, aura la possibilité de développer des partenariats d'affaires concernant la vente de projets immobiliers, la commercialisation de projets immobiliers, le développement de projets immobiliers, d'agence immobilière, et d'expertise immobilière.

La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

La société pourra effectuer toutes prestations techniques, administratives ou organisationnelles dans le cadre de la gestion et du développement des sociétés dans lesquelles la société a un intérêt.

La société pourra acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyée aux entreprises dans lesquelles la société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques pour lesquelles la société a un intérêt.

La société, afin de développer son activité dans les pays de la communauté européenne, aura la possibilité de développer des partenariats d'affaires concernant la vente de projets immobiliers, la commercialisation de projets immobiliers, le développement de projets immobiliers, d'agence immobilière, et d'expertise immobilière.

La société pourra, dans le cadre de la gestion commerciale des projets qu'elle mène à bien, organiser et promouvoir: - toute communication, écrite, publication de presse, radio, photo, multimédia et média en général; - toutes communications commerciales: catalogues, plaquettes, magazines, interviews, créations de sites internet, développement radio-phonique, télévisuelle; ainsi que - tout service utilisant un mode écrit de diffusion de la pensée mise à la disposition du public en général ou d'une catégorie de public, elle pourra en assurer la création, le développement et la distribution. Elle pourra exercer ces activités dans tous les pays membres de l'Union européenne."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-3588 Dudelange, 3, rue de Lauenburg à L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans et de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi à Rumelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article."

Troisième résolution

Les associés décident que la société exercera son activité sous l'enseigne commerciale "Luximmo Real Estate" et de modifier en conséquence l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. La société aura la dénomination "Agence Immobilière Luximmo S.à r.l."

La société exercera son activité sous l'enseigne commerciale de "Luximmo Real Estate".

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. COLANERI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 octobre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014164522/96.

(140188166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

A la Bouquinerie du Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.916.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu

Madame Viviane Catherine Adolphine DAMAN, née le 20 janvier 1954 à Luxembourg, demeurant à L-4735 Pétange, 10 rue Jean-Baptiste Gillardin;

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A la Bouquinerie du Centre S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-4130 Esch-sur-Alzette, 40 rue de la Gare,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.916,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 6 novembre 2002, publié au Mémorial C n° 1784, page 85629 du 17 décembre 2002, lesquels statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 8 mai 2003, publié au Mémorial C n° 604, page 28961 du 3 juin 2003,

dont le capital social s'élève à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,00 €).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale et renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément de dissoudre et liquider la société avec effet à ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associée de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-4735 Pétange, 10, rue J.-B. Gillardin.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de mille trois cents euros (1.300,-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: V. DAMAN, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14105. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164517/64.

(140187994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.645.

In the year two thousand and fourteen, on the 1st day of October.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom the present deed will remain.

There appeared:

Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated under the laws of Guernsey with registered office at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, registered under number 50118, (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mr. Laurent Forget, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on the 23rd day of September, 2014.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l.", a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 9 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.645 published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" dated 2 June 2010, number 1144 (the "Company"). The articles of incorporation haven't been amended since then.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of CoPROcess S.A. as liquidator of the Company and approval to grant CoPROcess S.A. with all necessary powers to undertake the liquidation procedure of the Company;
3. Termination of the mandates of the members of the board of managers of the Company and approval to grant them with discharge for the performance of their mandate; and
4. Miscellaneous.

First resolution:

It is resolved by the Sole Shareholder, according to article 14 of the Company's articles of association, to approve the dissolution and opening of the voluntary liquidation of the Company (the "Opening of the Liquidation").

Second resolution:

It is resolved by the Sole Shareholder to appoint CoPROcess S.A., a public limited liability company ("Société Anonyme") organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to grant the Liquidator with all necessary powers to undertake the liquidation procedure of the Company.

It is resolved by the Sole Shareholder to grant to the Liquidator with all necessary powers in respect of the Liquidation and notably with the powers as provided for by Articles 144 and 145 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

It is also resolved by the Sole Shareholder of the Company that the Liquidator will be exempted of establishing an inventory and shall refer to existing accounting records for the period starting from 1 April 2014 up to the present date.

It is further resolved by the Sole Shareholder of the Company that the Liquidator will notably be empowered to:

- represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company in kind or in cash to the Sole Shareholder of the Company at any time during the liquidation proceedings; accomplish any act provided for in Article 145 of the Company Law without having the prior approval of the shareholders of the Company and notably contribute the assets of the Company to other companies;
- withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;
- without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises; and
- under his sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

Third resolution:

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the Sole Shareholder that the mandates of the members of the board of managers of the Company are terminated.

In this respect, it is resolved by the Sole Shareholder to give full discharge, up to this date, to the members of the board of managers for the accomplishment of their mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social sis à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL et immatriculée sous le numéro 50118 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Laurent Forget, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 23 septembre 2014.

Une telle procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg le 9 avril 2010, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.645 publié au "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations", daté du 2 juin 2010, numéro 1144 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la dissolution et de l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de CoPROcess S.A. en tant que liquidateur de la Société et approbation de doter CoPROcess S.A. de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de liquidation de la Société;
3. Fin des mandats des membres du conseil de gérance de la Société et approbation de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat; et
4. Divers.

Première résolution:

Il est décidé par l'Associé Unique, selon l'article 14 des statuts de la Société, d'approuver la dissolution et l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société (l'«Ouverture de la Liquidation»).

Deuxième résolution:

Il est décidé par l'Associé Unique de nommer CoPROcess S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») et de doter le Liquidateur de tous les pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de liquidation de la Société.

Il est également décidé par l'Associé Unique de la Société que le Liquidateur sera dispensé d'établir un inventaire et pourra se référer aux seules écritures comptables pour la période du 1^{er} avril 2014 jusqu'à la date des présentes.

Il est en outre décidé par l'Associé Unique d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la liquidation et notamment les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

Il est en outre décidé par l'Associé Unique de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- représenter la Société durant la procédure de liquidation, vendre tous les actifs, s'acquitter des dettes, et distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en numéraire ou en nature, à tout moment au cours de la procédure de liquidation; accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des associés de la Société et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés;
- renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;
- sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant; et
- sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Troisième résolution:

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est pris connaissance par l'Associé Unique que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société ont pris fin.

A cet égard, il est décidé par l'Associé Unique de donner pleine et entière décharge, jusqu'à cette date, aux membres du conseil de gérance pour l'exécution de leur mandat.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille euros (1.000.-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été clôturée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46474. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164402/150.

(140186950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Société Civile Immobilière Niederterhaff, Société Civile.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg E 563.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile Société Civile Immobilière NIEDERTERHAFF, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 563 (NIN 1981 7000 277).

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 2 décembre 1981, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

suitivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 16 mai 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 12 octobre 1989;

- suitivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 13 mai 2005;

- suitivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2275 du 17 septembre 2013;

- suitivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2014, en voie de formalisation.

Que le capital social s'élève au montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 987.468.-), représenté par neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-huit (987.468) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, neuf cent soixante-sept mille six cent trente-deux parts sociales	967.632
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, quatre mille neuf cent cinquante-neuf parts sociales	4.959
Total: neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-huit parts sociales	987.468

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Quatrième résolution

Les associés donnent pleine et entière décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164322/69.

(140187065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Get-A-Taxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.423.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Oktober 2014.

Für GET-A-TAXI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014166311/15.

(140189447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

V&F Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9576 Weidingen, 3, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 182.084.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept septembre.

Par-devant, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Velid Jusufovic, économiste, né à Tutin (Yougoslavie) le 18 janvier 1985 (matricule 1985 01 18 372), demeurant à L-9517 Weidingen, 63, rue Eisknippchen;

2. Monsieur Ferid Jusufovic, employé commercial, né à Tutin (Yougoslavie) le 25 août 1986 (matricule 1986 08 25 255), demeurant à L-9648 Erpeldange, 2A, rue Nic Schildermans;

actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée «V&F CONSTRUCTION s.à r.l.» avec siège social à L-9576 Weidingen, 3, rue du Village.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 51 du 7 janvier 2014, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 182.084

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de Weidingen à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 2A, rue Nic Schildermans et de changer en conséquence l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune d'Eschweiler. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.»

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de révoquer le gérant technique actuel Monsieur Emir RIBO, avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et de le remplacer en tant que gérant technique par Monsieur Adem OKSUZ, architecte, né à Liège le 1 juin 1978, demeurant à L-9631 Allerborn, maison 36, et ce pour une durée indéterminée

Troisième résolution

Le comparant, Monsieur Ferid JUSUFOVIC prénommé, a déclaré céder et transporter à Monsieur Velid JUSUFOVIC, également prénommé, ici présent et ce-acceptant, tous les droits et parts lui appartenant dans la susdite société.

Le prix de cette cession de parts a été réglé entre parties, dont quittance.

Le cessionnaire deviendra propriétaire des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Monsieur Velid JUSUFOVIC est dès lors associé unique de la société «V&F CONSTRUCTION S.A R.L.» alors qu'il possède les 100 parts de la société.

Acceptation de cession de parts

Monsieur Velid JUSUFOVIC, demeurant à L-9517 Weidingen, 63, rue Eisknippchen, prénommé, et Monsieur Adem OKSUZ, prénommé, agissant en qualité de gérants de la société, déclarent accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'il n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

La société est dès lors à considérer comme société unipersonnelle aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ huit cents euros (800,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Velid JUSUFOVIC, Ferid JUSUFOVIC, Adem OKSUZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} octobre 2014. Relation: DIE/2014/12413. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164443/63.

(140186665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

ArcelorMittal Wire Drawing Asia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 98.610.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the société à responsabilité limitée "ArcelorMittal Wire Drawing Asia", having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B98610 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on January 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of February 26, 2004. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of June 14, 2007, which deed has been published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations on July 28, 2007, number 1588,

namely:

"ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A.", a société anonyme, having its registered office at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B79343, here represented by Mrs Ana Paula Da Silva, Senior Paralegal, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on the 6 October 2014,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of twenty-five (25) shares out of the twenty-five (25) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders' meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of thousand euros (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) up to twenty-six thousand euros (EUR 26,000.-), through the issue of one (1) new share (part sociale) with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-).

The new share (part sociale) is to be subscribed by "ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A.", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of twenty-seven million five hundred thousand euros (EUR 27,500,000.-).

The amount of thousand euros (EUR 1,000.-) will be allocated to the share capital and the amount of twenty-seven million four hundred ninety-nine thousand euros (EUR 27,499,000.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-six thousand Euro (EUR 26,000,-) represented by twenty-six (26) corporate units with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «ArcelorMittal Wire Drawing Asia», ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B98610, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 26 février 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1588 du 28 juillet 2007,

à savoir:

«ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A.», société anonyme avec siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B79343, représentée aux fins des présentes par Madame Ana Paula Da Silva, Senior Paralegal, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 octobre 2014,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total des vingt-cinq (25) parts sociales sur les vingt-cinq (25) parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille euros (EUR 1.000.-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) à vingt-six mille euros (EUR 26.000.-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-).

La nouvelle part sociale est souscrite par «ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A.», prénommée, et payée par un apport en numéraire pour un montant total de vingt-sept millions cinq cent mille euros (EUR 27.500.000.-).

Le montant de mille euros (EUR 1.000.-) sera alloué au capital social souscrit et le montant de vingt-sept million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 27.499.000.-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6, premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à vingt-six mille euros (EUR 26.000.-), représenté par vingt-six (26) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13999. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014164528/106.

(140187486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

globeSettle, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 180.838.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of September,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

London Stock Exchange Reg Holdings Limited, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales and having its registered office at 10 Paternoster Square, London, United Kingdom, EC4M 7LS registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 7378551,

hereby duly represented by Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given to her under private seal on 26 September 2014. The said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy-holder and by the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, being the sole shareholder of globeSettle, a public limited company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having had its registered office at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180838, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 26 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 October 2013, number 2615 (hereinafter the "Company"), whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1683 on 30 June 2014, thought it mandatory, declared and requested the undersigned notary to act that the sole shareholder has taken the following resolution:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company in order for it to begin on the first of January of each year and to end on the thirty-first of December of the same year. The sole shareholder therefore resolves to amend article 25 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 25. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.”

The current financial year will thus end on 31 December 2014.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the date of the annual general meeting of shareholders, so that it shall henceforth be held each year on 30 June at eleven (11:00) o'clock am CET.

The sole shareholder therefore resolves to amend article 10.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **10.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on 30 June at eleven (11:00) o'clock am. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.”

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the above:

L'an deux mille quatorze, le trente septembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

London Stock Exchange Reg Holdings Limited, une private limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 10 Paternoster Square, Londres, Royaume-Uni, EC4M 7LS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 7378551,

ici représentée par Madame Cheryl Geschwind, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2014.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'actionnaire unique de globeSettle, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social à 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 180838, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2615, du 21 octobre 2013 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1683 le 30 juin 2014.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année. L'actionnaire unique décide par conséquence de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.»

L'exercice social en cours se terminera donc le 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, pour qu'elle soit désormais tenue chaque année le 30 juin à onze (11:00) heures du matin HEC.

L'actionnaire unique décide par conséquent de modifier l'article 10.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **10.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le 30 juin à onze (11:00) heures du matin. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2014. LAC / 2014 / 46632. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164512/105.

(140187917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MPT RHM Heiligendamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.147.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180198,

duly represented by Me Michael Jonas, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on August 29, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Heiligendamm S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg

at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at five (5).
3. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr James Kevin Hanna, born in Alabama, USA, on 3 September 1972, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA; and
 - Ms Leanne N. McWilliams, born in Louisiana, USA, on 21 December 1981, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA.
4. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre,
par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180198,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Heiligendamm S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au

Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A pour une durée illimitée:

- Monsieur James Kevin Hanna, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique; et
- Madame Leanne N. McWilliams, née le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique.

4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée illimitée:

- Monsieur Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 2014. REM/2014/1908. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164194/557.

(140186994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Boltham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.612.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRAFFORD CORP., société de droit panaméen, ayant son siège social MMG Tower, 23rd Floor, Paseo del Mar and Pacific Avenues, Costa del Este, Panama, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 15 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée BOLTHAM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 134.612, établie et ayant son siège social au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 152 du 19 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2093 du 23 octobre 2009.

- Que le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est alloué à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par HOPARGEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2014. LAC/2014/48387. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164618/58.

(140188181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Harmonisation Energie Humanisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166348/10.

(140190084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Hermance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.261.

Le Bilan au 30.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166354/10.

(140189848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.
